

Paris, le 26 mars 2008.



Personne en charge du dossier :

André RENAUD

Tel. : 01 42 34 81 01

Attachés d'administration hospitalière :

le **snch tire la sonnette d'alarme**

Lors du conseil supérieur de la fonction publique du 23 mars, le **snch a attiré l'attention du gouvernement sur la situation des attachés.**

Le statut des attachés d'administration hospitalière intervenu en 2001 sur les modèles de ceux des attachés d'administration centrale et des attachés territoriaux a montré son inadaptation à la fonction publique hospitalière.

Le **snch** a signalé dès l'origine ses imperfections et dénoncé dès 2005 les graves difficultés qu'il entraîne.

Le constat est connu :

- l'évolution démographique du corps des attachés prévoit un départ à la retraite de 82 % des effectifs entre 1999 et 2015.
- La gestion inadaptée des affectations ne permet pas de choix de poste réciproque entre le lauréat du concours d'AAH et le chef d'établissement recruteur.
- La formation initiale pèse lourdement sur les établissements et ne répond pas aux besoins du terrain.
- La formation d'adaptation à l'emploi n'est que très partiellement suivie en dépit de son caractère réglementaire.

Les conséquences de cette situation anachronique sont les suivantes :

- D'une part, un décalage entre le nombre de publications et le nombre de postes pourvus, ce qui entraîne un déficit d'attachés d'administration hospitalière de plus de 200, déficit aggravé par une diminution très importante du nombre de postes mis au concours : 204 en 2003 et 100 en 2007,
- D'autre part des dysfonctionnements dans la gestion du corps avec un taux de mutations en fin de première année d'affectation qui dépasse les 50 %,

Le snch rappelle que le protocole Fonction Publique Hospitalière avait prévu, « qu'une réflexion serait menée sur les modalités de concours et d'affectation des AAH ainsi que sur le statut d'élèves à l'EHESP.... »

Le **snch** était par ailleurs intervenu au cours des négociations FPH pour qu'une formation correspondant aux besoins de la profession et des établissements soit mise en place dès 2009.

Le **snch** dénonce l'attentisme des pouvoirs publics alors que la filière administrative de l'hôpital qui est fragilisée : il y a urgence à agir.

André Renaud

Délégué Permanent snch

retrouvez nos nouveaux services sur snch.fr

HÔTEL-DIEU • 1, place du Parvis Notre-Dame 75181 Paris Cedex 04 • Tél : 01 42 34 81 01 • 01 46 34 14 23 • e-mail : snch@wanadoo.fr